



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 087	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 29 septembre 2022	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 088	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Modification des commissions municipales et désignation des membres de l'assemblée à ces commissions	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

M. le Maire propose de remplacer M. Billot dans les commissions dans lesquelles il siégeait. C'est aussi le moment de prendre en compte les souhaits de changement des uns et des autres.

Ces différentes commissions seront présidées soit, par Monsieur le Maire, soit par un adjoint ou un conseiller qui aura reçu les fonctions correspondantes. Les membres du bureau municipal sont membres de droit de toutes les commissions municipales.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, désigne comme suit les membres des commissions municipales :

COMMISSIONS MUNICIPALES :

COMMISSION DES FINANCES			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	CAMELIN Christian	LUZERNE Sylvain	BEAUD Sylvie



COMMISSION GRANDS PROJETS STRATÉGIQUE			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	CROCHARD Vincent	KURT Muzaffer	LEDRU Aurélie
	CHAVERIAT Christophe	BUSSOD Frédéric	MILLET Nathalie
	GAY André		

COMMISSION IMMOBILIER ET URBANISME			
Président :	PARIS Eric		
Membres :	MILLET Nathalie	LACROIX Elisabeth	LEDRU Aurélie
	KURT MUZAFFER	CALDAS Roger	CAMELIN Christian
	BUHR Nathalie	DANREZ Michel	

COMMISSION DES TRAVAUX			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	LUZERNE Sylvain	LACROIX Elisabeth	PARIS Eric
	BUSSOD Frederic	KURT Muzaffer	CAMELIN Christian
	CALDAS Roger		

COMMISSION ENVIRONNEMENT (EAU POTABLE – FLEURISSEMENT – ESPACES VERTS)			
Présidente :	CHHIV-TEP Chey-Rithy		
Membres :	MILLET Nathalie	POUSSIN Virginie	CROCHARD Vincent
	BOCQUET Sylvie	DA CUNHA Isabel	BOIVIN Christiane

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET ÉDUCATION			
Présidente :	LAROCHÉ Jacqueline		
Membres :	BUHR Nathalie	CROCHARD Vincent	BOCQUET Sylvie
	KURT Muzaffer	BOIVIN Christiane	LACROIX Elisabeth
	POUSSIN Virginie	BEAUD Sylvie	CRESTIN-BILLET Catherine
	CHIARI Emmanuelle		

COMMISSION COMMUNICATION PROMOTION ET IMAGE			
Présidente :	CHHIV-TEP Chey-Rithy		
Membres :	CHAVERIAT Christophe	MILLET Nathalie	BUFFARD François
	BOCQUET Sylvie	CALDAS Roger	

COMMISSION ANIMATION			
Président :	DELACROIX Claude		
Membres :	BOCQUET Sylvie	BOIVIN Christiane	Gay André
	CAMELIN Christian	DA CUNHA Isabel	

COMMISSION SPORT			
Président :	DELACROIX Claude		
Membres :	ANAYA Laurence	CHAVERIAT Christophe	PARIS Eric
	CAMELIN Christian	PINARD Isabelle	POUSSIN Virginie

COMMISSION CULTURE			
Président :	VILLE DIEU Florent		
Membres :	CROCHARD Vincent	PINARD Isabelle	CRESTIN-BILLET Catherine
	BUHR Nathalie	CHAVERIAT Christophe	GAY André

COMMISSION DE LA FORÊT COMMUNALE			
Président :	BUSSOD Frédéric		
Membres :	THEVENIN Gérard	CROCHARD Vincent	PARIS Eric
	LEDRU Aurélie		

COMMISSION PETITE ENFANCE			
Présidente :	LAROCHE Jacqueline		
Membres :	CRESTIN-BILLET Catherine	BOIVIN Christiane	
	POUSSIN Virginie	MILLET Nathalie	

COMMISSION MUSÉE DE LA LUNETTE			
Président :	VILLEDIEU Florent		
Membres :	BOIVIN Christiane	BUFFARD François	GAY André
	CALDAS Roger		
	+		
	Mme la Présidente de la Maison de l'Émail		
	M. le Président du Syndicat des Lunetiers (Syndicat des Entreprises de Lunetterie du Massif Jurassien) ou son représentant		
	M. le Président des Amis du Musée		

COMMISSION TECHNIQUE / RÉNOVATION OPAH			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	LACROIX Elisabeth	BUSSOD Frédéric	LAROCHE Jacqueline
	LUZERNE Sylvain	DANREZ Michel	

AUTRES COMMISSIONS MUNICIPALES DE TRAVAIL	
Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)	
- la présidence est assurée par le Maire de Morez	
- les membres de droit sont le Préfet du Jura, le Procureur de la République de Lons-le-Saunier et le Président du Conseil Départemental du Jura	
- les membres sont répartis en trois collèges :	
	1) un collège d'élus désignés par le président, assisté de chefs de service de la ville : - 4 adjoints - Le président de la CCHJ - Le DGS de la Mairie ou son représentant - Le chef de service du Pôle Cohésion sociale et éducation - Le chef de la Police Municipale
	2) un collège de représentants de l'État désignés par le préfet (en attente de désignation)
	3) un collège composé de professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le président du CLSPD. Il s'agit des professionnels suivants : CAF, CIDFF, OPH, Jurabus, SNCF, pompiers, association de commerçants, associations de parents d'élèves FCPE et AAPE, Passerelle 39, Juravem, Association de Sauvegarde de l'Enfance du Jura, collèges, lycée, services sociaux, hôpital.

PERSONNEL COMMUNAL - COMITÉ TECHNIQUE / CHSCT			
Titulaires :	PETIT Laurent	LAROCHE Jacqueline	CHHIV-TEP Chey-Rithy
Suppléants :	PARIS Eric	CAMELIN Christian	PINARD Isabelle

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS H.L.M.			
Membres :	PETIT Laurent	LAROCHE Jacqueline	

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (AO) - COMMISSION DE MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) – COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)			
Président :	PETIT Laurent		
Titulaires :	LUZERNE Sylvain	CAMELIN Christian	LAROCHE Jacqueline
	OTRIO Roseline	BOIVIN Christiane	
Suppléants :	DANREZ Michel	LAMY AU ROUSSEAU Eric	LACROIX Elisabeth
	KURT Muzaffer	PARIS Eric	

AUTRES COMMISSIONS / REPRÉSENTATIONS :

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le 05/12/2022



ID : 039-200060051-20221117-2022_088-DE

COMMISSION DES IMPÔTS			
Président :	PETIT Laurent		
Titulaires :	LACROIX Elisabeth	BOIVIN Christiane	CAMELIN Christian
	LUZERNE Sylvain	LAROCHE Jacqueline	PARIS Eric
	BUSSOD Frédéric	LAMY AU ROUSSEAU Eric	OTRIO Roseline
	LEDRU Aurélie	CROCHARD Vincent	KURT Muzaffer
	BEAUD Sylvie	CALDAS Roger	CHHIV-TEP Chey-Rithy
	DANREZ Michel		
Suppléants :	DELACROIX Claude	VILLEDIEU Florent	ANAYA Laurence
	CRESTIN-BILLET Catherine	THEVENIN Gérard	BUHR Nathalie
	BUFFARD François	MOUTA Manuel	DA CUNHA Isabel
	BOCQUET Sylvie	MILLET Nathalie	CHIARI Emmanuelle
	CHAVERIAT Christophe	POUSSIN Virginie	

PARC NATUREL DU HAUT-JURA			
Titulaires :	KURT Muzaffer	ANAYA Laurence	CHHIV-TEP Chey-Rithy
Suppléants dans l'ordre respectif :	DELACROIX Claude	POUSSIN Virginie	VILLEDIEU Florent

SICTOM DU HAUT-JURA			
Titulaires :	CAMELIN Christian	LACROIX Elisabeth	PARIS Eric
Suppléants :	LAMY AU ROUSSEAU Eric	LAROCHE Jacqueline	KURT Muzaffer

ORGANE DE GESTION DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION (OGE)	
DANREZ Michel	

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE À L'ENVIRONNEMENT			
Titulaires :	MILLET Nathalie		
Suppléants :	CAMELIN Christian		

MAISON DE L'EMAIL		
GAY André	LAROCHE Jacqueline	OTRIO Roseline
BUFFARD François		

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMCODA	
LUZERNE Sylvain	

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES CENTRALES VILLAGEOISES DU HAUT-JURA			
Titulaires :	VILLEDIEU Florent		
Suppléants :	BUSSOD Frederic		

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 089	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Décision modificative N° 1 - Budget Principal, et rachat à l'EPF de 3 lots (Colombo, Sarran, Di Lena)	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

M. le Maire expose qu'après le vote du budget primitif (BP) et l'exécution partielle de celui-ci, il y a lieu de prévoir des mouvements de crédits. Les mouvements ont été détaillés à l'assemblée et repris dans les tableaux ci-après.

M. le Maire propose entre autres dans ces décisions le rachat à l'EPF de 3 lots. Il est en effet possible de le faire avant la fin du portage par l'EPF. Cela permet de diminuer le coût des frais de portage et de simplifier la gestion des locataires en intervenant en direct dans le cas de logement locatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 01/ 2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60621-33 : Combustibles	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628-020 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636-64 : Vêtements de travail	0,00 €	740,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636-833 : Vêtements de travail	0,00 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-020 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228-71 : Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-020 : Honoraires	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6241-020 : Transports de biens	0,00 €	1 750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251-020 : Voyages et déplacements	0,00 €	950,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251-024 : Voyages et déplacements	0,00 €	360,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251-822 : Voyages et déplacements	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281-020 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	1 190,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878-213 : A d'autres organismes	0,00 €	225,00 €	0,00 €	0,00 €
D-637-833 : Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0,00 €	1 615,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	43 980,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 000,00 €
R-6459-020 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 800,00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 893,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 893,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	457 168,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	457 168,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-020 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	4 949,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-020 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	6 349,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-025 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	3 393,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6688-020 : Autres	0,00 €	5 403,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	8 796,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7022-833 : Coupes de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €
R-70311-026 : Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-70321-822 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

39
Code INSEE

VILLE DE HAUTS DE BIENNE
VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le 05/12/2022

ID : 039-200060051-20221117-2022_089-DE

Berger
Levrault

DM n°1 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 01/ 2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-70388-020 : Autres redevances et recettes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
R-7062-322 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102 000,00 €
R-7472-020 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 800,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 800,00 €
R-7688-01 : Autres produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 300,00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 300,00 €
R-773-020 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-774-01 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
R-775-020 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	112 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	202 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	157 893,00 €	520 793,00 €	0,00 €	362 900,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 314,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 314,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	457 168,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	457 168,00 €
R-28132-020 : Immeubles de rapport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 949,00 €
R-4912-020 : Provisions pour dépréciation des comptes de redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 349,00 €
D-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	10 314,00 €	0,00 €	0,00 €
D-165-020 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	20 314,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-020 : Terrains nus	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2115-020 : Terrains bâtis	0,00 €	8 478,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2115-71 : Terrains bâtis	0,00 €	153 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2115-90 : Terrains bâtis	0,00 €	129 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2115-981-020 : Commerce RDC résidence séniors	139 360,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2116-020 : Cimetières	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21316-026 : Équipements du cimetière	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-020 : Autres bâtiments publics	0,00 €	2 250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-33 : Autres bâtiments publics	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132-978-020 : 123 rue de la république	480 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132-978-94 : 123 rue de la république	0,00 €	480 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132-981-94 : Commerce RDC résidence séniors	43 002,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-981-020 : Commerce RDC résidence séniors	216 997,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 01/ 2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2135-981-94 : Commerce RDC résidence séniors	0,00 €	579 359,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-020 : Autres constructions	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-020 : Matériel de transport	2 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2185-833 : Cheptel	0,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	2 396,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-71 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	2 396,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	911 805,00 €	1 407 133,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231281-020 : Compte 231281	243 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-824 : Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	143 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-833 : Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-020 : Constructions	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-23151-020 : Compte 23151	86 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-812 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-822 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	86 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-982-020 : Vidéosurveillance	160 204,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-982-816 : Vidéosurveillance	0,00 €	160 204,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	529 204,00 €	529 204,00 €	0,00 €	0,00 €
R-27638-020 : Autres établissements publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 811,00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 811,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 451 323,00 €	1 956 651,00 €	0,00 €	505 328,00 €
Total Général		868 228,00 €		868 228,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 3 sur 3

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- **APPORTER** au Budget Primitif 2022 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus,
- **VALIDER** le rachat à l'EPF des 3 lots suivants :
 - Maison « Colombo » situé rue de la Die,
 - Tènement Di Lena situé rue Pierre Morel,
 - Maison Sarran situé rue Wladimir Gagneur,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉLaurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 090	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Décision Modificative N° 2 - Budget chaufferie bois	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

M. le Maire expose qu'après le vote du budget primitif de la chaufferie bois et l'exécution partielle de celui-ci, il y a lieu de prévoir des mouvements de crédits. Les mouvements sont détaillés à l'assemblée dans les tableaux présentés ci-après :

39368
Code INSEE

VILLE DE HAUTS DE BIENNE
CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le 05/12/2022

ID : 039-200060051-20221117-2022_090-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Chaufferie : ajout de la 1er échéance emprunt 800

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	1 335,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161 : Multirisques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6241 : Transports sur achats	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 335,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 335,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 335,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-701 : Ventes de produits finis et intermédiaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-706 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 335,00 €	1 335,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Chaufferie : ajout de la 1er échéance emprunt 800

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13918 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28135 : Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1068 : Autres réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	57 841,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1687 : Autres dettes	0,00 €	62 376,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	57 841,00 €	62 376,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2115 : Terrains bâtis	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2155 : Outillage industriel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	4 535,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 535,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	62 376,00 €	62 376,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

(1) y compris les restes à réaliser

Page 2 sur 2

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- **APPORTER** au Budget Primitif 2022 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 091	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

Le Maire expose qu'après mis en œuvre de tous les moyens à sa disposition, le Trésorier nous informe qu'il y aurait lieu d'admettre en non-valeur des titres de recette dont le recouvrement n'a pu être effectué. IL est proposé au conseil de ne pas annuler ces créances impayées mais de mettre une provision du même montant dans au budget.

Le montant global de ces produits irrécouvrables est de 1 382.56 € et concerne :

- Madame ZAABAR Nassima – pour un montant de 1 073.61 € correspond à des impayés de factures Garderie et Cantine (ALSH). Cet effacement des dettes fait suite à une décision prononcée par la Commission de Surendettement en date du 03/08/2022,

- Madame BARISKAN Zekiye – pour un montant de 308.95 € correspond à des impayés de factures Cantine. Cet effacement des dettes fait suite à une décision prononcée par la Commission de Surendettement en date du 04/05/2022,

- Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité.
- **REFUSE** l'annulations de ces créances,
 - **DECIDE** d'ajouter ces montants en dépense dans le budget.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le 05/12/2022
ID : 039-200060051-20221117-2022_091-DE



La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 092	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Durée d'amortissement des immobilisations corporelles	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

Le Maire expose :

Pour rappel, sont considérées comme immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations.

Les durées d'amortissement des immobilisations sur la Commune doivent être fixées par délibération.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

• **FIXE** la durée d'amortissement des biens renouvelables comme suit à effet du 01/01/2023 :

1/ Immobilisations incorporelles :

- o Logiciels : 2ans,
- o Études non suivies de réalisation : 1 an.



2/ Immobilisations corporelles :

- o Véhicules légers : 6 ans,
- o Camions et véhicules industriels : 15 ans,
- o Mobilier : 12 ans,
- o Matériel de bureau électrique et électronique : 7 ans,
- o Matériel informatique : 3 ans,
- o Matériels classiques : 8 ans,
- o Installations et appareils de chauffage : 15 ans,
- o Appareils de levage –ascenseurs : 25 ans,
- o Équipements de garages et ateliers : 12ans,
- o Équipements sportifs : 12 ans,
- o Installations de voirie : 25 ans,
- o Autres agencements et aménagements de terrains : 22 ans,
- o Construction sur sol d'autrui : selon la durée du bail à construction,
- o Bâtiments légers, abris : 12 ans.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 093	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent. <u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU) <u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Durée d'amortissement des subventions d'équipement	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

Le Maire propose de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 204) comme suit à compter du 01/01/2023 :

- o Cinq ans pour les biens mobiliers, le matériel ou les études
- o Quinze ans pour les biens immobiliers ou les installations
- o Trente ans pour les projets d'infrastructure d'intérêt national :

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** les durées d'amortissement cité ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 094	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Amortissement des biens de faibles valeurs	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

Le Maire expose :

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 euros TTC le seuil au-dessous duquel les biens meubles (ne figurant pas dans la liste réglementaire) sont comptabilisés à la section de fonctionnement. Il est toutefois possible de déroger à cette règle ; en effet, le Conseil Municipal a la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur peut être imputé en section d'investissement.

Aujourd'hui, dans un souci de sincérité comptable, il paraît pertinent de mettre cette règle en place pour que la valeur comptable du bien au bilan corresponde à sa valeur réelle et ne vienne pas majorer l'actif de manière artificielle. Il est proposé de fixer le montant à partir duquel un bien est considéré comme de faible valeur en-dessous de 1000 EUR.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le 05/12/2022

ID : 039-200060051-20221117-2022_094-DE



- Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité.
- **CONSIDERE** tout bien acquis pour un montant inférieur à 1 000 euros comme un bien de faible valeur,
 - **AUTORISE** l'amortissement sur une année de ces biens de faible valeur,
 - **APPLIQUE** ces dispositions au 01/01/2023 pour les nouveaux plans amortissement.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 095	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 33</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents</p> <p>Nombre de votants : 29</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Refacturation du coût des emprunts devant impacter le budget chaufferie	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

Le Maire expose qu'il convient de mettre à la charge du Budget Chaufferie Bois des annuités d'emprunt supportées par le Budget Principal :

- 11.13 % de l'emprunt n°83631
- La totalité de l'emprunt n°273554

EMPRUNT 283631 - Participation du budget chaufferie à auteur de 11,13%

	Date Echeance	tant DuAvantEc	Montant Capita	Taux Interets	Montant Intere	Annuite	Capital à rembourser	Intérêts à rembourser
	01/02/20	591 536.75	20 397.81	4.26	6 299.87	26 697.68	2 270.28	701.18
	01/05/20	571 138.94	20 397.81	4.26	6 082.63	26 480.44	2 270.28	677.00
1	01/08/20	550 741.13	20 397.81	4.26	5 848.16	26 045.97	2 270.28	628.64
2	01/11/20	530 343.32	20 397.81	4.26	5 430.92	25 828.73	2 270.28	604.46
3	01/02/21	509 945.51	20 397.81	4.26	5 865.39	26 263.20	2 270.28	652.82
4	01/05/21	489 547.70	20 397.81	4.26	5 213.68	25 611.49	2 270.28	580.28
5	01/08/21	469 149.89	20 397.81	4.26	4 996.45	25 394.26	2 270.28	556.10
6	01/11/21	448 752.08	20 397.81	4.26	4 779.21	25 177.02	2 270.28	531.93
7	01/02/22	428 354.27	20 397.81	4.26	4 561.97	24 959.78	2 270.28	507.75
8	01/05/22	407 956.46	20 397.81	4.26	4 344.74	24 742.55	2 270.28	483.57
9	01/08/22	387 558.65	20 397.81	4.26	4 127.50	24 525.31	2 270.28	459.39
10	01/11/22	367 160.84	20 397.81	4.26	3 910.26	24 308.07	2 270.28	435.21

EMPRUNT MON 273554 EUR -REMBOURSEMENT BUDGET CHAUFFERIE

à 100%

	Date Echeance	Cap Restant Du Avant Echeance	Montant Capital	Taux Interets	Montant Interets	Annuite	Capital à rembourser	Intérêts à rembourser
36	01/01/2020 00	75604.31	2849.24	1.97	372.35	3221.59	2849.24	372.35
37	01/04/2020 00	72755.07	2863.27	1.97	358.32	3221.59	2863.27	358.32
38	01/07/2020 00	69891.8	2877.37	1.97	344.22	3221.59	2877.37	344.22
39	01/10/2020 00	67014.43	2891.54	1.97	330.05	3221.59	2891.54	330.05
40	01/01/2021 00	64122.89	2905.78	1.97	315.81	3221.59	2905.78	315.81
41	01/04/2021 00	61217.11	2920.10	1.97	301.49	3221.59	2920.10	301.49
42	01/07/2021 00	58297.01	2934.48	1.97	287.11	3221.59	2934.48	287.11
43	01/10/2021 00	55362.53	2948.93	1.97	272.66	3221.59	2948.93	272.66
44	01/01/2022 00	52413.6	2963.45	1.97	258.14	3221.59	2963.45	258.14
45	01/04/2022 00	49450.15	2978.05	1.97	243.54	3221.59	2978.05	243.54
46	01/07/2022 00	46472.1	2992.71	1.97	228.88	3221.59	2992.71	228.88
47	01/10/2022 00	43479.39	3007.45	1.97	214.14	3221.59	3007.45	214.14

Il est proposé pour l'exercice 2022 de refacturer au Budget Chaufferie Bois :

- 11.13 % de l'emprunt n°83631
- La totalité de l'emprunt n°273554

Et à compter de l'exercice 2023 :

- Continuer la refacturation de 11.13 % de l'emprunt n°83631
- Transférer du Budget Principal vers le Budget Chaufferie Bois l'emprunt n°273554 contracté auprès de Dexia en 2011

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** ces actions,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles à ces opérations.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 096	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Garantie d'emprunt la Maison pour Tous suite au réaménagement de la dette	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

Le Maire expose que la commune des Hauts de Bienne accompagne l'OPH du Jura dans ses opérations de construction et de réhabilitation, notamment en garantissant les emprunts contractés auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations).

En janvier 2022, la COOPÉRATIVE IMMOBILIÈRE LA MAISON POUR TOUS, a profité d'un contexte bancaire favorable pour réaménager sa dette auprès de la Banque des Territoires, bénéficiant ainsi d'une baisse de marge bancaire, d'une correction de progressivité ou encore d'une conversion à taux fixe selon les cas, allégeant ainsi le poids de l'annuité de leurs emprunts locatifs contribuant ainsi à assurer un autofinancement courant à hauteur de 5 % des loyers, dans un contexte budgétaire contraint.

Aussi, afin de permettre à LA MAISON POUR TOUS, notamment, de solliciter en temps utiles diverses subventions, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir consentir à la réitération de la garantie de remboursement des deux lignes de prêts, initialement contractés auprès de la CDC, sous les numéros 1248586 et 1248587, telles qu'indiqué à l'annexe jointe

(Avenant de réaménagement n° 131194 – Modification des caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées), cela :

- Pour la durée totale de chaque ligne de prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- En renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce remboursement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

À titre indicatif, le taux de chacun des deux prêts à taux fixe n° 1248586 (montant réaménagé de 321.184,58 €) et n° 1248587 (montant réaménagé de 63 391.69 €) au 01/01/2023 est de 1.040 %.

Ainsi, le Directeur de LA MAISON POUR TOUS sollicite la commune des Hauts de Bienne afin qu'elle réitère sa garantie sur les lignes de prêt concernées par le réaménagement soit 2 lignes dont le montant total garanti s'élève à 384 576.27 €.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **RÉITÉRE** sa garantie sur les lignes de prêts concernées.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 30/11/2022

AFFICHÉE, le 01/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 097	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Portage de l'opération 530 (tènement EDF/Enedis) par l'EPF	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

Le Maire expose qu'il est prévu sur la commune des HAUTS DE BIENNE que l'Établissement Public Foncier (EPF) Doubs Bourgogne Franche Comté intervienne pour un portage concernant l'opération intitulée «Opération 530 - Tènement EDF (ENEDIS)», correspondant aux immeubles cadastrés section AE n° 131 et 287.

Il est rappelé que l'objet de cette opération, après requalification, s'inscrit dans un projet de renouvellement urbain.

L'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche Comté, institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement d'intervention. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

Ce projet de portage de l'opération intitulée « Opération 530 - Tènement EDF (ENEDIS) » sera approuvé prochainement par décision du conseil d'administration de l'EPF pour figurer au rang des opérations de la tranche annuelle de son programme d'intervention.

À cet effet, il est donc proposé au conseil municipal des Hauts de Bienne de Sommière pour ce projet un portage par l'Établissement Public Foncier du Doubs – Bourgogne Franche-Comté, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Hauts de Bienne ou à tout opérateur désigné par elle.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CONFIE** le portage du foncier de l'opération concernée à l'Établissement Public Foncier du Doubs,
- **VALIDE** la convention opérationnelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante, la convention de mise à disposition et tout document afférant au dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 30/11/2022

AFFICHÉE, le 01/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 098	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Convention avec la ligue contre le cancer permettant la création des « espaces sans tabac »	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

Madame Laroche, adjointe aux Affaires Sociales et Scolaires, indique à l'Assemblée que le label « espaces sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec la Ligue contre le cancer, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006), et ce, afin de dénormaliser le tabagisme, de protéger les jeunes, d'encourager l'arrêt du tabac ainsi que de préserver l'environnement de la pollution des mégots de cigarettes. La dynamique de création de ces espaces est donc avant tout préventive et pédagogique.

Avec l'adoption de cette convention, les espaces publics définis deviendraient des « espaces sans tabac ». Dès lors, le maire doit s'engager à prendre un arrêté en vertu de ses pouvoirs de police afin d'acter l'interdiction de fumer sur lesdites espaces, et ce, dans un délai de six à neuf mois à partir de la signature de la convention.

La Commune devra également s'engager à apposer une signalétique « espaces sans tabac », signalétique fournie par la Ligue contre le cancer.

Par ailleurs, le Comité du Jura de la Ligue contre le cancer s'engage à assurer, avec la Commune, une présence d'accompagnement sur le territoire en étroite collaboration avec le Conseil Municipal des Enfants et les établissements scolaires qui le souhaitent.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par la limite de trois ans.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le 05/12/2022
ID : 039-200060051-20221117-2022_098-DE

Vu l'exposé de Madame l'Adjointe ; vu le Code général des collectivités territoriales ; vu le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 ; vu la convention « espaces sans tabac » jointe à la présente,

Après avoir entendu Mme l'Adjointe, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention « espaces sans tabac »,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 099	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : SOFAXIS – proposition tarifaire des agents affiliés à la CNRACL	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

Le Maire expose :

La collectivité a souscrit auprès de SOFAXIS un contrat d'assurance statutaire pour les agents affiliés à la CNRACL et pour les agents affiliés à l'Ircantec pour une durée de 4 ans soit de 2021 à 2024.

La CNP a décidé de revoir les conditions du contrat des agents affiliés à la CNRACL au vu de l'augmentation importante des absences sur 2020-2021. Notre taux actuellement est de 5.03% avec un taux de remboursement des indemnités journalières (I.J) de 100%.

SOFAXIS propose plusieurs alternatives avec différents taux :

- N°1 : 6.29% pour un taux de remboursement des indemnités journalières : 100%
- N°2 : 5.47% pour un taux de remboursement des indemnités journalières : 90%
- N°3 : 5.03% pour un taux de remboursement des indemnités journalières : 80%

Le maire propose à l'assemblée de choisir l'offre tarifaire Alternative N°1 des agents affiliés à la CNRACL au taux de 6.29%, afin de conserver la même couverture indemnités journalières que les années précédentes. Ce taux est fixé pour l'année 2023 (sans garantie de taux pour les années suivantes).

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec **28 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (de M. Luzerne) :

- **CHOISIT** l'offre tarifaire Alternative N°1 des agents affiliés à la CNRACL au taux de 6.29%.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 01/12/2022

AFFICHÉE, le 02/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 100	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Fixation d'un loyer communal – logement sis 110, rue de la république, Hauts de Bienne	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

M. le Maire expose que le logement communal situé au 2ème étage (gauche) du 110, rue de la République est vacant, suite au départ du dernier locataire en date du 31 août 2022.

Dans le cadre de la dernière réévaluation du loyer, indexée sur la variation de l'indice de référence des loyers publiée par l'INSEE, ce logement, de type T4, était fixé au prix de 429.52€.

Au regard de la typologie de ce logement et du prix de marché de l'immobilier de la commune des Hauts-de-Bienne, il s'avère que ce loyer était sous-évalué.

Aussi, avant de proposer ce logement à de nouveaux locataires, Monsieur le Maire demande que soit redéfini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer sera net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.



Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **FIXE**, à compter du 1er décembre 2022, le loyer mensuel du logement situé au zème étage (gauche) du 110, rue de la République, à la somme de 550 € (cinq cent cinquante euros).
Ce loyer sera réglé en début de chaque mois au Trésor Public.
- **DIT** que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE, conformément aux dispositions qui seront mentionnées dans le bail.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 101	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

Le Maire expose le récapitulatif des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n°2020-002 du 10 juin 2020 :

- Signature d'un bail à usage d'habitation conclu avec le chargé de mission énergie de Haut-Jura Arcade communauté, pour le studio sis 10, avenue Louis Paget. Il était convenu que cette location soit prévue pour une courte durée, afin de laisser le temps à l'agent, arrivant dans la région dans le cadre de sa prise de fonctions, de trouver un logement dans le parc privé. Le bail était ainsi conclu du 29 septembre 2022 au 29 mars 2023 pour un loyer mensuel de 370€. L'agent ayant rapidement trouvé un logement dans le parc privé, ladite location a pris fin au 7 novembre 2022.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **PREND** acte de ce compte-rendu.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le 05/12/2022

ID : 039-200060051-20221117-2022_101-DE



La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 102	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Signature d'un bail relevant du Code civil entre la commune des Hauts-de-Bienne et la SAS TDF dans le cadre de l'édification d'un site radioélectrique sur la commune déléguée de la Mouille	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

Le Maire expose qu'un bail civil doit être établi entre la commune des Hauts-de-Bienne et la SAS TDF pour la location d'un terrain situé à La Mouille, d'une contenance de 160 m² à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune HAUTS DE BIENNE, lieu-dit " Les Pierrales " section 371 AB, n°365 d'une superficie globale de 21 398 m, afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'un pylône supportant des antennes et d'équipements techniques au sol.

Le projet de bail proposé par TDF prévoit une durée de 20 années, ce qui nécessite une délibération du Conseil municipal puisque le Maire a une délégation pour signer des baux d'une durée de 12 ans maximum. Par ailleurs un bail de plus de 12 ans doit faire l'objet d'un acte authentique reçu par notaire du seul fait de sa durée supérieure à 12 ans, puisque devant être publié au service de la publicité foncière.

Si le bail est régularisé en l'état, la durée comprise entre 12 et 20 années ne sera pas opposable ; malgré tout, la SAS TDF souhaite régulariser le bail tel quel, soit pour une durée de 20 ans comme elle le fait habituellement, se chargeant par la suite de se rapprocher d'un notaire pour établir un nouveau bail authentique destiné à être publié.

Il est convenu que ledit bail débutera à compter de la date de signature par les parties et que le montant annuel du loyer s'élève à 1.000 € net, non assujé

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Publié le 01/12/2022
ID : 039-200060051-20221117-2022_102-DE

Un bail civil conclu entre la commune des HAUTS-DE-BIENNE et la SAS TDF dans le cadre de l'édification d'un site radioélectrique sur la commune déléguée de la Mouille est joint à la présente.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** cette proposition et le bail civil,
- **AUTORISE** le Maire à le signer ainsi que tout document afférant au dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 30/11/2022

AFFICHÉE, le 01/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 103	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Attribution de subventions liées à la culture, au sport ou à l'animation	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

Le Maire expose le détail des aides demandées par les associations et débattues lors de la commission culture, sport et animation. Le détail est exposé ci-dessous :

Culture : L'Académie Musicale du Jura organise chaque année un concert à l'issue de son stage avec les jeunes musiciens du département. La commune des Hauts de Bienne souhaite favoriser la pratique culturelle auprès de la jeunesse. Pour ce faire, elle désire aider cette association dans son entreprise en lui accordant un soutien financier à hauteur de 1000.00 euros.

Sport :

a) Aide à l'encadrement des écoles de sport :

La commune des Hauts de Bienne soutient, depuis de nombreuses années, les clubs qui structurent leur école de sport à destination des jeunes (06 à 18 ans). Cette aide permet d'encourager les clubs à avoir des gens formés dans leurs bénévoles. Après la réunion de la commission des sports le 25/10/2022, cette dernière propose de verser les subventions suivantes aux associations sportives ci-dessous :



- Le Racing Club Haut-Jura Morez (Athlétisme) : 1300.00 €
- Le Ski Club Morbier-Bellefontaine-Morez (Ski) : 1300.00 €
- Jura Vertical (Escalade) : 1300.00 €
- Le Rugby Club Morez Haut-Jura (Rugby) : 1300.00 €
- Le Tennis Club du Haut-Jura (Tennis) : 1300.00

b) Déplacement en championnat de France :

Les sportifs issus des clubs des Hauts de Bienne qui participent aux championnats de France, véhiculent une image positive et porteuse de la capitale de lunetterie. Deux clubs moréziens ont déposé une demande d'aide afin de rembourser une partie des frais de déplacement occasionnés par ces compétitions nationales. Pour ces déplacements une grille tarifaire s'applique. La commission a proposé de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

- Jura Vertical (Escalade) : 465.00 €
- Les Archers de Lacuzon (Tir à l'arc) : 91.00 €

Animation : Chaque année, la commune des Hauts de Bienne finance une part des adhésions au CNAS des agents de la collectivité, actif ou retraité. Ce comité est équivalent à un comité d'entreprise. Le Comité des Œuvres Sociales sollicite la commune afin de régler cette participation pour l'année 2022 qui est de 4207.60 €.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager le versement des subventions suivantes dans le cadre du compte 6574 du budget principal 2022,
 - Académie Musicale du Jura – Soutien à la pratique musicale – 1000.00 €
 - Racing Club Haut-Jura Morez – Aide à l'encadrement – 1300.00 €
 - Ski Club Morbier-Bellefontaine-Morez – Aide à l'encadrement – 1300.00 €
 - Jura Vertical – Aide à l'encadrement – 1300.00 €
 - Rugby Club Morez Haut-Jura – Aide à l'encadrement – 1300.00 €
 - Tennis Club du Haut-Jura – Aide à l'encadrement – 1300.00 €
 - Jura Vertical – Déplacement en championnat de France – 465.00 €
 - Archers de Lacuzon – Déplacement en championnat de France – 91.00 €
 - Comités des Œuvres Sociales – Adhésion au CNAS – 4207.60 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 104	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU)</p> <p><u>Absents</u> : DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 10/11/2022	
<u>Objets</u> : Plan vélo - convention groupement de commande	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie BEAUD

M. le Maire expose que dans le cadre du Plan Vélo, suite à la validation du schéma directeur cyclable en 2021, Haut-Jura Arcade Communauté souhaite instaurer une culture vélo aux habitants du territoire en développant 3 axes : les aménagements cyclables sécurisants pour les utilitaires, le service vélo, ainsi que la sensibilisation pour le grand public de la pertinence des déplacements cyclables sur le territoire. Pour le premier axe, le scénario d'aménagement est constitué de 7 km de pistes cyclables/voies vertes, de 15 km d'aménagements mixtes (Chaucidou, ou Chaussée à Voie Centrale Banalisée) et de 105 km de jalonnement cyclable à vocation utilitaire et touristique.

Le chargé de mission Plan Vélo d'Haut-Jura Arcade Communauté a travaillé avec chaque commune en début d'année sur les futures dépenses pour la réalisation des aménagements cyclables prévus dans le Plan Vélo. Compte tenu d'une opportunité financière cette année, suite à la candidature à un appel à projet pour subventionner certains tronçons, et afin d'optimiser la réalisation des futurs aménagements du Plan Vélo, il est souhaitable, d'une part, d'effectuer de façon groupée toutes les démarches procédurales inhérentes à la passation des marchés de travaux et leurs éventuelles prestations liées, ainsi que d'organiser

un suivi mutualisé de l'exécution, et, d'autre part, de centraliser les opérations de demandes de subvention.

En application de l'article L2113-6 du Code de la commande publique, il est possible de constituer un groupement de commandes pour réaliser conjointement ces objectifs.

Il est donc envisagé d'établir une convention de groupement de commandes entre Haut-Jura Arcade Communauté, Hauts-de-Bienne, Morbier, Longchaumois, Bellefontaine sur ces objets. Le coordonnateur du groupement serait la Communauté de communes. Dans ce cadre, ses missions seraient de :

- Définir avec précision le besoin de chacun des membres du groupement et d'en élaborer un cahier des charges ;
- Mener les procédures de consultation et de sélection des prestataires, conformément à la législation et la réglementation en vigueur, et effectuer l'ensemble des mesures administratives qui leurs sont liées ;
- Utiliser son profil acheteur comme support des consultations et effectuer les mesures de publicité correspondantes ;
- Convoquer et conduire, le cas échéant si elle est réunie, la Commission d'appel d'offres ;
- Notifier les marchés correspondant aux prestataires, et cela au nom des membres du groupement ;
- Suivre l'exécution des travaux et prestations, ainsi qu'assurer les formalités administratives et techniques liées à ce suivi ;
- Réceptionner les travaux et prestations ;
- Centraliser et effectuer toutes demandes de subventions à des entités et organismes tiers, subventions liées aux travaux et prestations susmentionnées, cela au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ;
- Répartir et reverser les différentes subventions en fonction de la part revenant à chacun des membres ;
- Centraliser l'ensemble des factures pour le compte des membres du groupement et en assurer le paiement ;
- Refacturer aux autres membres du groupement la part leur revenant en termes de prestations de réalisation et de maîtrise d'œuvre. Les dépenses de réalisation de chacun seront fixées au sein des marchés correspondants. Les dépenses de maîtrise d'œuvre seront refacturées au prorata des dépenses de réalisations finales pour chaque membre du groupement.

Par ailleurs, chacun des membres remboursera au coordonnateur sa part de frais liés aux différentes procédures de commande publique passées dans le cadre de la présente convention, ainsi qu'aux éventuels frais juridiques en cas de précontentieux et/ou contentieux. Dans le cadre de cet article, la part des frais pour chaque membre sera d'un cinquième chacun.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le 05/12/2022

ID : 039-200060051-20221117-2022_104-DE



Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **VALIDE** la convention de groupement de commandes, entre Haut-Jura Arcade Communauté, Hauts-de-Bienne, Morbier, Longchaumois et Bellefontaine, jointe à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent au dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 05/12/2022

AFFICHÉE, le 05/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 105B Annule et remplace 2022 / 105	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 7 excusés avec pouvoir 0 excusés sans pouvoir 4 absents Nombre de votants : 29	<u>Ont assisté à la séance :</u> PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, OTRIO Roseline, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, ANAYA Laurence, PARIS Éric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, CALDAS Roger, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent. <u>Excusés avec pouvoir :</u> BUSSOD Frédéric (pouvoir à Roseline OTRIO), THEVENIN Gérard (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUHR Nathalie (pouvoir à Isabelle PINARD), BOCQUET Sylvie (pouvoir à Sylvie BEAUD), MILLET Nathalie (pouvoir à Vincent CROCHARD), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), POUSSIN Virginie (pouvoir à Florent VILLEDIEU) <u>Absents :</u> DANREZ Michel, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
<u>Date de convocation :</u> 10/11/2022	
<u>Objets :</u> Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du jura	<u>Président de séance :</u> Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance :</u> Sylvie BEAUD

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires expose que dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, le soutien à la parentalité, la lutte contre la pauvreté.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour la commune des Hauts de Bienne, la CTG est mise en place à la Communauté de Communes Haut Jura Arcade pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

Les signataires, outre la CAF, sont les collectivités disposant de compétences sur les différents champs couverts par la CTG, notamment en matière de politique pour la Petite Enfance et l'Enfance : Morbier, Bellefontaine et Longchaumois.

Un travail partenarial de diagnostic partagé et de définition d'un plan d'actions a été mené en amont de la signature de la CTG, et devra permettre sa finalisation d'ici fin 2023. En 2022, la CAF a malgré tout assuré la continuité du versement de ses financements, sur la base d'un engagement de principe des collectivités concernées à signer la CTG lorsque celle-ci serait finalisée.

Ce travail sera poursuivi toute la durée de la CTG dans le cadre de Comité de Pilotage et de Comité Opérationnel, au sein duquel la commune des Hauts de Bienne sera représentée par l'élue déléguée à l'action sociale, à l'enfance et à la jeunesse, par la Directrice Générale des Services et par des membres de ses services (direction Petite Enfance, direction Enfance Jeunesse). La convention est jointe à la présente.

Après avoir entendu Mme. L'adjointe, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF-39 et les autres collectivités partenaires,
- **DIT** que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et de développer des actions nouvelles,
- **PRÉCISE** que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/12/2022

AFFICHÉE, le 06/12/2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT